

Société des obstétricien(ne)s et gynécologues du Canada

Politique sur les conflits d'intérêts, formulaire de divulgation et attestation

Objectif

La Société des obstétricien(ne)s et gynécologues du Canada (SOGC) s'engage à mener ses activités de gouvernance, scientifiques, éducatives, cliniques, de recherche et opérationnelles avec intégrité, transparence et indépendance.

Les personnes qui participent aux activités de la SOGC sont tenues de divulguer les intérêts et les relations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. La divulgation permet à la SOGC d'évaluer ces intérêts et de mettre en œuvre les mesures de gestion appropriées pour protéger l'intégrité de ses processus décisionnels et de ses activités.

La divulgation d'un intérêt n'implique pas nécessairement une partialité ou une faute et n'empêche pas automatiquement la participation aux activités de la SOGC.

Qui doit remplir ce formulaire

Cette déclaration s'applique à toute personne participant aux activités de la SOGC ou agissant au nom de la SOGC, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les membres du conseil d'administration
- Les membres des comités
- Les membres des groupes de travail
- Les autrices et auteurs des lignes directrices
- Les évaluatrices et évaluateurs externes
- Les réviseur(e)s scientifiques
- Les expert(e)s cliniques
- Les conseillères et conseillers externes
- Les consultant(e)s
- Les bénévoles
- Les entrepreneur(e)s
- Les représentant(e)s d'entreprises participant aux programmes de la SOGC
- Les personnes participant à des activités de recherche, de publication, d'accréditation ou de reconnaissance de la marque de la SOGC
- Toute autre personne désignée par la SOGC

Définition d'un conflit d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts ou les relations externes d'une personne pourraient raisonnablement influencer, ou être perçus comme influençant, son objectivité, son indépendance, son jugement professionnel ou ses responsabilités dans le cadre de son travail pour la SOGC. Les conflits peuvent être de nature financière ou non financière.

Les conflits peuvent être :

- **Réels** : un conflit existe actuellement.
- **Potentiels** : les circonstances pourraient raisonnablement déboucher sur un conflit.
- **Perçus** : une personne raisonnable pourrait percevoir l'existence d'un conflit, qu'il influence ou non réellement la prise de décision.

Intérêts devant faire l'objet d'une divulgation

Vous devez divulguer tous les intérêts actuels pertinents ainsi que tout intérêt détenu au cours des trois (3) dernières années qui pourrait raisonnablement être lié à votre rôle au sein de la SOGC. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter :

Intérêts financiers et commerciaux

- Emploi
- Services de consultation ou de conseil
- Honoraires ou frais de conférencier
- Financement de la recherche ou subventions
- Contrats
- Cadeaux ou biens ou services fournis en nature
- Redevances
- Intérêts liés à la propriété intellectuelle
- Détention d'actions ou investissements
- Ententes de partage des bénéfices
- Honoraires de recommandation (frais d'aiguillage)
- Propriété, partenariat, poste d'administrateur ou de direction au sein d'une entreprise ou d'un organisme
- Tout intérêt financier dans un organisme de soins de santé, une clinique, un laboratoire, une pharmacie, un service de soins virtuels ou toute autre entreprise commerciale.

Intérêts professionnels et institutionnels

- Postes de direction
- Nominations à des conseils d'administration ou à des comités
- Rôles consultatifs
- Responsabilités fiduciaires
- Fonctions au sein d'associations professionnelles
- Nominations à des comités de rédaction ou postes éditoriaux
- Activités liées à l'élaboration de lignes directrices de pratique clinique
- Relations avec des organismes gouvernementaux ou des organismes de réglementation

Intérêts personnels ou autres

- Relations personnelles ou familiales étroites pouvant être pertinentes
- Activités de défense d'intérêts
- Prises de position publiques liées au sujet
- Tout autre intérêt ou lien pouvant raisonnablement être perçu comme susceptible d'influencer l'impartialité.

Si vous avez des doutes quant à la nécessité de divulguer un intérêt, vous devez le divulguer.

Obligation de divulgation continue

Cette déclaration demeure en vigueur pendant toute la durée de votre participation au sein de la SOGC. Vous acceptez de :

- ☐ Remplir la présente déclaration dès votre nomination ou votre engagement;
- ☐ Mettre à jour votre déclaration chaque année, le cas échéant;
- ☐ Déclarer sans délai tout changement important survenant au cours de votre participation à la SOGC; et
- ☐ Déclarer verbalement tout conflit d'intérêts pertinent au début des réunions ou des discussions dont le sujet est lié à un intérêt déclaré.

Gestion des conflits d'intérêts

Toutes les divulgations seront examinées par la SOGC. La SOGC déterminera s'il existe un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu et si des mesures de gestion s'imposent. La décision de la SOGC concernant la gestion des conflits est définitive. Les stratégies de gestion peuvent inclure :

- Documenter la divulgation;
- Divulguer l'intérêt aux membres du comité ou aux participants au projet;
- Limiter la participation à certaines discussions ou activités;
- Exclure la personne de certaines décisions ou de certains votes;
- Réattribuer certaines responsabilités;
- Mettre en place un examen ou une surveillance indépendante; ou
- Retirer la personne d'un comité, d'un projet, d'une activité d'évaluation ou de toute autre fonction au sein de la SOGC lorsque le conflit ne peut être géré de manière appropriée.

Divulgence

1. Avez-vous des intérêts ou des relations financières, commerciales, professionnelles, institutionnelles ou personnelles qui pourraient raisonnablement être liés à votre participation au sein de la SOGC?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, veuillez décrire (en précisant l'organisation, la nature de l'intérêt ou de la relation, les dates et le lien avec votre rôle au sein de la SOGC) :

2. Y a-t-il d'autres circonstances qui pourraient raisonnablement être perçues comme influençant votre objectivité ou votre indépendance dans le cadre de votre participation aux activités de la SOGC?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, veuillez décrire (en précisant l'organisation, la nature de l'intérêt ou de la relation, les dates et le lien avec votre rôle au sein de la SOGC) :

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Je comprends que :

- ☐ La divulgation n'empêche pas nécessairement ma participation aux activités de la SOGC;
- ☐ La SOGC déterminera si un intérêt déclaré constitue un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu;
- ☐ Il m'incombe de mettre à jour sans délai ma déclaration si ma situation venait à changer; et
- ☐ Je me conformerai à toutes les mesures de gestion des conflits d'intérêts établies par la SOGC.

Nom complet

Rôle / Poste

Comité, programme, projet ou activité (le cas échéant)

Signature

Date

Si vous avez des questions concernant cette politique ou ce formulaire de divulgation, veuillez communiquer avec la SOGC à l'adresse research@sogc.com.